Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE26_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
* **EN EXERCICE (23)**
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE26_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M HAMONIC Daniel donne pouvoir à M. DELOBEL Etienne
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, et de créer les postes.

Monsieur propose au conseil municipal de créer 2 postes pour faire suite à l'avancement par promotion interne, soit :

- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Agent de maîtrise

A temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Ancien effectif : 30
Nouvel effectif : 30

Le tableau des emplois est modifié dans ce sens à compter du 30 mars 2022

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal 2022.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE26_CM3003-DE

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de :

- **Créer le poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; à temps complet à raison de 35 h / semaine.**
- **Créer le poste d'Agent de maîtrise ; à temps complet à raison de 35 h / semaine.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.**
- **De valider le tableau des emplois annexés à la délibération à compter du 30 mars 2022.**

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE27_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE27_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M HAMONIC Daniel donne pouvoir à M. DELOBEL Etienne
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « COMMUNE »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal COMMUNE de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « commune » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE27_CM3003-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « commune » 2021.

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE28_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE28_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M HAMONIC Daniel donne pouvoir à M. DELOBEL Etienne
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « CAISSE DES ECOLES »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal CAISSE DES ECOLES de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « caisse des écoles » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE28_CM3003-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Caisse des écoles » 2021

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE29_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE29_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M HAMONIC Daniel donne pouvoir à M. DELOBEL Etienne
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE29_CM3003-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Lotissement clos de l'Aubépin – Tranche G » 2021

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE30_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE30_CM3003
****

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M HAMONIC Daniel donne pouvoir à M. DELOBEL Etienne
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE30_CM3003-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide, à l'unanimité des voix, la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Assainissement » 2021

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE31_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (21)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N° 22_DE31_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :
MME ALLARD Cécile
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote des Comptes Administratifs « Commune » 2021

M. Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le compte administratif « commune » de l'exercice 2021 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Commune » 2021, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE31_CM3003-DE

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVEST	-117 097,51 €		265 406,09 €		148 308,58 €
FONCT	735 639,05 €	608 619,52 €	486 345,57 €		613 365,10 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Commune » 2021

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le président de séance,
Jean MICHEL BRAULT

MAIRIE DE MAYET 72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE32_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (21)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE32_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :
MME ALLARD Cécile
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote des Comptes Administratifs « Caisse des écoles » 2021

M. Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le compte administratif « Caisse des écoles » de l'exercice 2021 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « caisse des écoles » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Caisse des écoles » 2021, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE32_CM3003-DE

BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVEST	3 353,40 €		0,00 €		3 353,40 €
FONCT	-713,60 €		20 325,95 €		19 612,35 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Caisse des écoles » 2021

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le président de séance,
Jean MICHEL BRAULT

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE33_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (21)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE33_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :
MME ALLARD Cécile
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote des Comptes Administratifs « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2021

M. Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le compte administratif « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » de l'exercice 2021 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2021, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE33_CM3003-DE

BUDGET « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G »

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVEST	-38 664,34 €		65 399,52 €		26 735,18 €
FONCT	-132 582,19 €		9 440,48 €		-123 141,71 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2021

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le président de séance,
Jean MICHEL BRAULT

MAIRIE DE MAYET 72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE34_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (21)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE34_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :
MME ALLARD Cécile
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote des Comptes Administratifs « Assainissement » 2021

M. Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le compte administratif « Assainissement » de l'exercice 2021 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « Assainissement » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Assainissement » 2021, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE34_CM3003-DE

BUDGET « ASSAINISSEMENT »

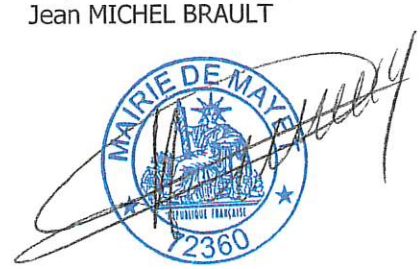
	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVEST	-15 400,29 €		51 598,81 €		36 198,52 €
FONCT	40 646,98 €		1 749,68 €		42 396,66 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Assainissement » 2021

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le président de séance,
Jean MICHEL BRAULT



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE35_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE35_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Budget Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	486 345,57 €
B. Report résultat des années antérieures	127 019,53 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	**613 365,10 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	265 406,09 €
F. Report résultat des années antérieures	- 117 097,51 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à affecter	**148 308,58 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	275 000,00 €
K. Report en fonctionnement (R002)	338 365,10 €
Total affectation	**613 365,10 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget COMMUNE

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE36_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE36_CM3003
****

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Budget Caisse des écoles

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	20 325,95 €
B. Report résultat des années antérieures	- 713,60 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	**19 612,35 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	0,00 €
F. Report résultat des années antérieures	3 353,40 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à affecter	**3 353,40 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	10 000,00 €
K. Report en fonctionnement (D002)	9 612,35 €
Total affectation	**19 612,35 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget CAISSE DES ECOLES

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE37_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE37_CM3003
****

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Budget Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	9 940,48 €
B. Report résultat des années antérieures	- 132 582,19 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	- **123 141,71 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	65 399,52 €
F. Report résultat des années antérieures	- 38 664,34 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à affecter	**26 735,18 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	0,00 €
K. Report en fonctionnement (D002)	- 123 141,71 €
Total affectation	**-123 141,71 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE38_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE38_CM3003
****

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Budget Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	1 749,68 €
B. Report résultat des années antérieures	40 646,98 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	**42 396,66 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	51 598,81 €
F. Report résultat des années antérieures	- 15 400,29 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 e
H. Résultat à affecter	**36 198,52 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	0,00 €
K. Report en fonctionnement (R002)	42 396,66 €
Total affectation	**42 396,66 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget ASSAINISSEMENT

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE39_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE39_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Fixation du taux des taxes locales 2022

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.
- Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),
- Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,76 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE40_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N° 22_DE40_CM3003
****

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote du Budget Primitif 2022
Budget COMMUNE

Le Budget Primitif 2022 « Commune », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du conseil municipal pour vote.

Le B.P. COMMUNE se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 058 285,10 €
Recettes : 3 058 285,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 082 308,58 €
Recettes : 1 082 308,58 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 4 140 593,68 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 4 140 593,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS la proposition de Budget Primitif 2022 « COMMUNE ».

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE41_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N° 22_DE41_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote du Budget Primitif 2022
Budget CAISSE DES ECOLES

Le Budget Primitif 2022 « Caisse des écoles », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du conseil municipal pour vote.

Le B.P. CAISSE DES ÉCOLES se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 102 000,00 €
Recettes : 102 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 13 353,40 €
Recettes : 13 353,40 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 115 353,40 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 115 353,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de Budget Primitif 2022 « CAISSE DES ECOLES »

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE42_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
* **EN EXERCICE (23)**
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE42_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote du Budget Primitif 2022
Budget LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G

Le Budget Primitif 2022 « Lotissement Le Clos de l'Aubépin - Tranche G », préalablement transmis à la trésorerie pour avis.

Le B.P. LOTISSEMENT LE CLOS DE L'AUBÉPIN - TRANCHE G se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 331 762,45 €
Recettes : 331 762,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 235 355,92 €
Recettes : 235 355,92 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 567 118,37 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 567 118,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de Budget Primitif 2022 « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G »

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE43_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE43_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vote du Budget Primitif 2022
Budget ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2022 « Assainissement - M49 », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du Conseil pour vote.

Le B.P. ASSAINISSEMENT - M49 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 463 496,66 €
Recettes : 463 496,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 107 998,52 €
Recettes : 107 998,52 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 571 495,18 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 571 495,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS la proposition de Budget Primitif 2022 « ASSAINISSEMENT »

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE44_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N° 22_DE44_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Transfert de domanialité

La DGFIP a été sollicitée par le Département de la Sarthe afin de régulariser la situation de la parcelle cadastrée ZN 108 à Mayet. Dans le cadre de travaux sur le réseau électrique, le Département doit en effet rédiger un acte constitutif de servitude sur cette parcelle.

Cette parcelle aurait dû être transférée à la commune pour donner suite à la décision ministérielle validant les emprises de l'autoroute A28 telles qu'elles ont été proposées par le concessionnaire et validées par les différentes collectivités. (délibération du conseil municipal de Mayet en date du 17 juin 2013 en pièce jointe).

A compter de la décision ministérielle qui affecte la parcelle visée à la Commune. Cette parcelle est désormais sous la responsabilité de la Commune.
Le transfert de propriété n'étant pas effectif, le Département ne peut cependant pas rédiger et faire publier l'acte avec la commune.

Un projet d'acte de transfert de domanialité publique à titre gratuit est proposé au conseil pour validation.

Monsieur OUVRARD sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer cet acte de transfert de domanialité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise le maire à signer cet acte de transfert de domanialité.

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE45_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE45_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Compromis de vente TDF

TDF souhaite acquérir une partie des parcelles sur la commune de Mayet afin d'édifier une station radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

A l'issue des discussions et échanges préalables entre le vendeur et l'acquéreur relatifs au projet d'acquisition par TDF de la partie de parcelle cadastrée section AM n°04 sise(s) sur la commune de Mayet appartenant au vendeur, les parties ont conclu le présent contrat qui constitue un compromis de vente.

Le compromis de vente est annexé au conducteur.

Monsieur OUVRARD sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer le compromis et à effectuer tout acte administratif relatif à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise le maire à signer le compromis et à effectuer tout acte administratif relatif à cette vente.

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE46_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE46_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Marché public assurance statutaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

Article 1er : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE46_CM3003-DE

Article 2 : Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2023.

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE47_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE47_CM3003
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur **OUVRARD, Maire**

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Vente du terrain communal cadastré AB n°218

L'article L 2122-22 du CGCT dispose que "le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat (...) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros". La compétence pour décider, sauf exception prévue à l'article L2122-22 susvisé, de l'aliénation d'un bien mobilier ou immobilier appartenant au domaine privé de la commune appartient au conseil municipal qui vote une délibération en ce sens. Le maire assure l'exécution de cette délibération et signe l'acte de vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites en date du 24 janvier 2022,
Vu l'engagement de la SCI Casimir de la Plaine représenté par monsieur et madame DELECROIX d'acquérir le terrain communal cadastré AB n°218 (place de la bascule).

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal :
- de vendre le terrain communal cadastré AB n°218, d'une superficie de 60 m² au prix de 1000 euros.
- de préciser dans l'acte notarié la servitude de la gouttière.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.
- de dire que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :
- **de vendre le terrain communal cadastré AB n°218, d'une superficie de 60 m² au prix de 1000 euros.**
- **de préciser dans l'acte notarié la servitude de la gouttière.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.**
- **de dire que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.**

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE48_CM3003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE48_CM3003
****

Date de la Convocation
24 MARS 2022

Date d'affichage de la convocation
24 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 30 MARS DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAFOIS Jean-Claude donne pouvoir à M. CHANTOISEAU Thierry
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. PESLERBE Claude
MME ALLARD Cécile donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME MONSAINT Fanny donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
M. HUBERT Yves donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME HOUNICHEREN Sandrine

Demande subvention camera piéton

Le F.I.P.D. (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE) continue à soutenir l'amélioration des conditions de travail et de protection des polices municipales en finançant les acquisitions de gilets pare-balles de protection (250 € par gilet) et de terminaux portatifs de radiocommunication (420 € par poste) ainsi que les caméras mobiles depuis la loi n°2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique (200 € par caméra). Le financement de ces caméras mobiles est étendu, à titre expérimental, aux sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.

La collectivité souhaite soutenir le policier municipal en l'équipant d'une caméra mobile. L'enregistrement de certaines séquences permettraient certainement d'apaiser les échanges verbaux, notamment lorsque l'agent de police municipale est seul.

Le projet d'acquisition de caméra mobile est subventionnable au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

Le budget prévisionnel en HT est détaillé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de la caméra	792,30 €	Subvention Etat	200,00 €
		Commune	592,30 €
TOTAL	792,30 €	TOTAL	792,30 €

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal :

- d'approuver le projet présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses au budget 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du F.I.P.D.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220330-22_DE48_CM3003-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- **d'approuver le projet présenté,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses au budget 2022,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du F.I.P.D.,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.**

Fait à Mayet, le trente et un mars deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360